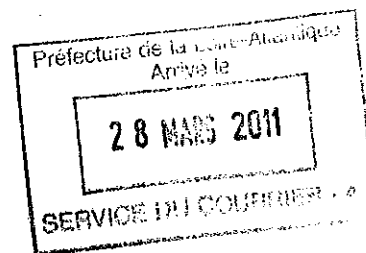




PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



**Direction Départementale de
la Protection des Populations**

Antenne :
Services vétérinaires

Service environnement
et enjeux éthiques

Erdre Active la Bérangerais
2, rue de Thésalie
BP 4209
44242 La Chapelle-sur Erdre

Dossier suivi par : Gilles HAMARD

Mél : ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr

A Réf. :

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

D Réf. : EN 1103 187

La Chapelle sur Erdre, le 24 mars 2011

CODERST

◆ Séance du mois d'avril 2011 ◆

Dossier : l'EARL GEFRIAUD – "Le Perruchet" à DERVAL (44590).
RESTRUCTURATION D'UN ELEVAGE DE PORCS.

Rapport : Monsieur Gilles HAMARD,
Inspecteur des Installations Classées

Monsieur GEFRIAUD Gaétan membre de l'EARL GEFRIAUD sollicite l'autorisation d'exploiter un élevage de 1990 Animaux Equivalents Porcs (AEP) au lieu-dit "Le Landry", commune de PIERRIC.

I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION

Cet élevage de 1990 AEP doit être classé parmi les installations soumises à autorisation sous la rubrique n° 2102-2 de la nomenclature.

II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE

1. Historique

Cet élevage de porcs était, au nom du GAEC DU LANDRY, autorisé en date du 15 juin 2001 pour 236 truies et verrats, 750 places de porcs en post-sevrage et 1200 places de porcs à l'engrais.

Suite à une dissolution du GAEC et à l'installation de Monsieur Gaétan GEFRIAUD, l'autorisation d'exploiter cette porcherie est donnée à l'EARL GEFRIAUD pour 2052 AEP.

La mise aux normes dite « bien-être » est à l'origine de la demande de l'EARL : l'élevage dit « naisseur- engraisseur » devient uniquement « engraisseur ».

RC EARL GEFRIAUD

2. Bâtiments

Les bâtiments abritant les truies seront réaménagés pour permettre l'élevage de porcs à l'engrais.

Dans les salles déjà dédiées à l'engraissement, la densité d'animaux sera diminuée afin de répondre aux normes en vigueur.

Aucun changement extérieur des bâtiments ne sera réalisé.

L'approvisionnement en porcelets se fait par la SCEA LES MOULINETS, atelier « naisseur » à AVESSAC (44460).

3. Situation géographique- Impact sur le paysage

Les bâtiments sont situés en milieu rural. Un tiers, ancien membre du GAEC DU LANDRY, habite à 12 mètres d'un des bâtiments. Il s'est installé postérieurement à l'élevage.

4. Impact sur l'eau

Du fait de la diminution des effectifs, l'impact sur l'eau est diminué.

5. Stockage, traitement et évacuation des déjections animales

Sur cet atelier, il n'y a comme effluent produit que du lisier de porcs. Le stockage est réalisé sous les bâtiments. L'ensemble des fosses permettent un stockage du lisier pendant plus d'une année.

6. Plan d'épandage

Le plan d'épandage sur les communes de DERVAL, CONQUEREUIL et PIERRIC n'est pas modifié par rapport à celui qui a été validé en octobre 2008.

La production en fertilisants par l'atelier « porcs » va diminuer de 357 unités en azote et 2149 unités en phosphore (utilisation de phytases).

Tableau de synthèse du plan d'épandage :

SAU	SPE	SDN	Production		Contrat		Chargement / SDN	
			N	P ₂ O ₅	N	P ₂ O ₅	N	P ₂ O ₅
247,83 ha	226,07ha	234,22 ha	28359kg	13485 kg	1400 kg	1400 kg	127 kg/ha	63,55 kg/ha

SAU : Surface Agricole Utile

SPE : Surface Potentiellement Epandable

SDN : Surface Directive Nitrates (= SPE+Surface Pâturée Non Epandable)

N : Azote

P₂O₅ : Phosphore

7. Gestion des déchets

Comme par le passé, les déchets seront éliminés par des filières appropriées.

8. Etude des dangers

Il n'y a pas de danger supplémentaire à l'étude initiale.

III - APPRECIATION DU CHANGEMENT NOTABLE ET PROCEDURE

L'inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ne considère pas ce changement notable comme une modification substantielle, car :

- l'effectif en AEP n'augmente pas ;
- les bâtiments restent toujours affectés à une production porcine ;
- le plan d'épandage reste identique en dépit d'une diminution de l'apport en fertilisants ;
- l'arrêté préfectoral d'autorisation signé par Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique suite a une procédure complète (étude d'impact soumise à enquête publique) n'a jamais été modifié par un arrêté complémentaire.

IV - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

Suite a une visite réalisée le 10 septembre 2009, il avait été constaté la bonne tenue de l'exploitation

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté complémentaire préfectoral de L'EARL GEFRIAUD

L'Inspecteur des Installations Classées,



Gilles HAMARD

VU et TRANSMIS,

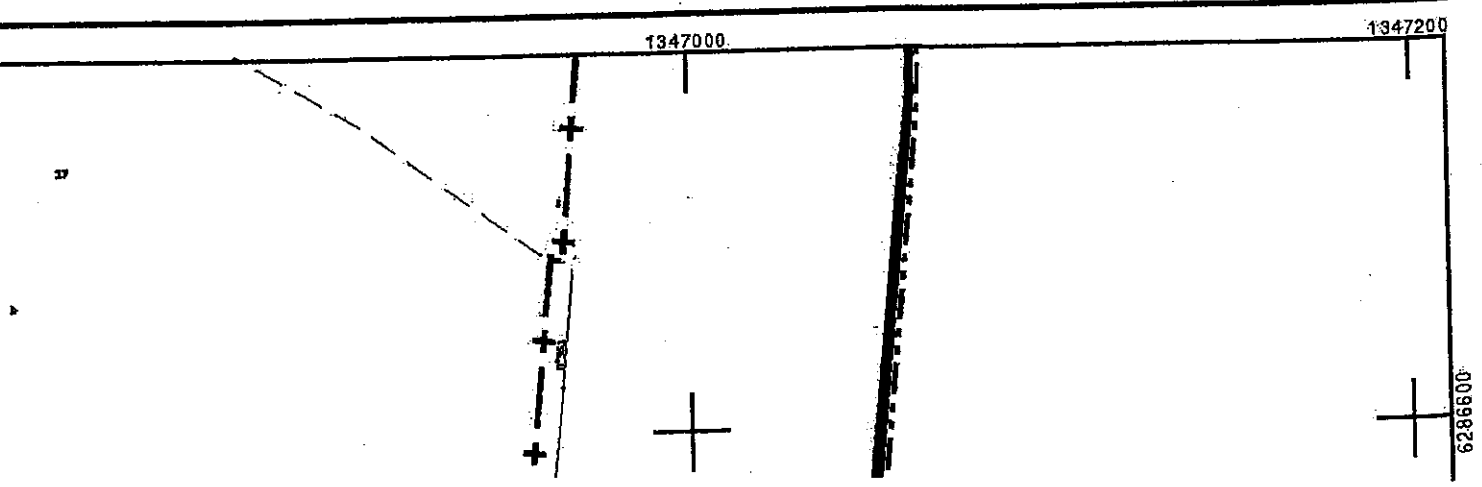
Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
L'Inspectrice de la Santé Publique Vétérinaire,

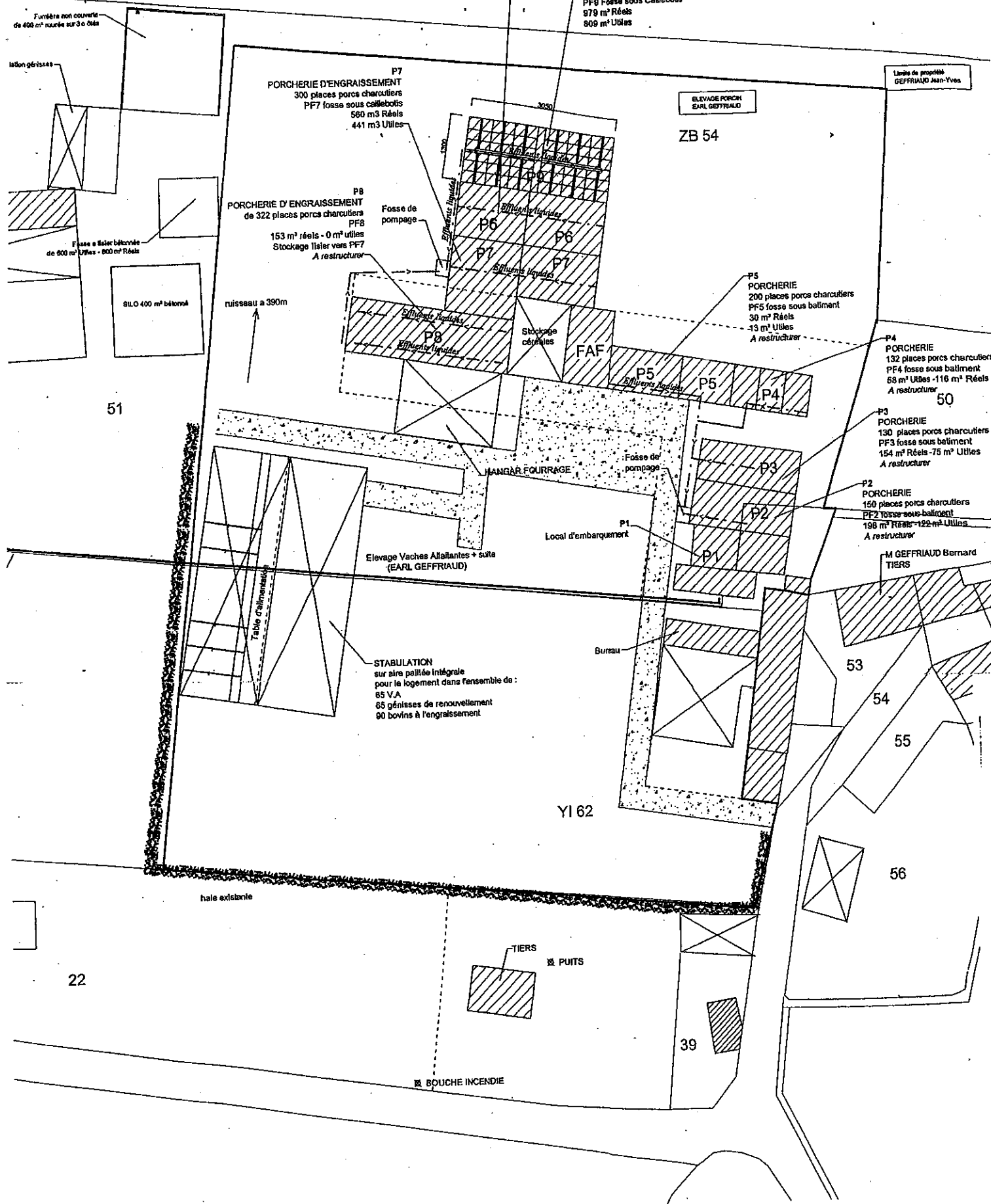
J. FADAT





- PLAN DE SITUATION -
 ECH : 1-25000





Fumière non couverte
de 400 m² rouverte sur 3 o. tées

480 places porcs charcutiers
PFG fosse sous Caltebois
979 m² Réels
809 m² Utiles

Limites de propriété
GEFFRIAUD Jean-Yves

ELEVAGE PORCH
EARL GEFFRIAUD

ZB 54

P7
PORCHERIE D'ENGRASSEMENT
300 places porcs charcutiers
PF7 fosse sous Caltebois
560 m³ Réels
441 m³ Utiles

P8
PORCHERIE D'ENGRASSEMENT
de 322 places porcs charcutiers
PF8
153 m² réels - 0 m² utiles
Stockage lièzier vers PF7
A restructurer

P5
PORCHERIE
200 places porcs charcutiers
PF5 fosse sous bâtiment
30 m² Réels
13 m² Utiles
A restructurer

P4
PORCHERIE
132 places porcs charcutiers
PF4 fosse sous bâtiment
58 m² Utiles - 116 m² Réels
A restructurer

P3
PORCHERIE
130 places porcs charcutiers
PF3 fosse sous bâtiment
154 m² Réels - 75 m² Utiles
A restructurer

P2
PORCHERIE
150 places porcs charcutiers
PF2 fosse sous bâtiment
198 m² Réels - 122 m² Utiles
A restructurer

M GEFFRIAUD Bernard
TIERS

ruisseau à 390m

SILO 400 m² bétonné

Fosse à balais bétonnée
de 900 m² Utiles - 800 m² Réels

51

Stockage
céréales

FAF

HANGAR FOURRAGE

Elevage Vaches Allaitantes + suite
(EARL GEFFRIAUD)

Local d'embarquement

Fosse de
pompage

STABILATION
sur aire paillée intégrale
pour le logement dans l'ensemble de :
85 V.A.
63 génisses de renouvellement
90 bovins à l'engraissement

Bureau

53

54

55

YI 62

56

hale existante

22

TIERS
PUITS

39

BOUCHE INCENDIE